



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 69 b) de la liste préliminaire

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme,**  
**y compris les divers moyens de mieux assurer**  
**l'exercice effectif des droits de l'homme**  
**et des libertés fondamentales**

## Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement

### Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 68/158, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa soixante-neuvième session et de présenter au Conseil des droits de l'homme un rapport d'étape sur l'application de ladite résolution, y compris les activités menées aux niveaux national, régional et international en vue de la promotion et de la réalisation du droit au développement.
2. Dans sa résolution 24/4, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat de continuer de lui présenter un rapport annuel sur ses activités, portant notamment sur la coordination entre les organismes du système des Nations Unies, eu égard à la promotion et à la réalisation du droit au développement.
3. Conformément à la pratique établie compte tenu du cycle de présentation des rapports, le rapport de synthèse sur le droit au développement qui est établi conjointement par le Secrétaire général et la Haut-Commissaire aux droits de l'homme est présenté à la fois au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale. En conséquence, le rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/158 est publié sous la cote A/HRC/27/27.

